Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260610-86_2026_6_10-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 juin 2026

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

Le 10 juin 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 4 juin 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, COLLET Marie-Noëlle, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, Schmittag Emmanuelle, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : CHEVALIER Pascal ayant donné pouvoir à HINGANT Arlette, COLLET Patrice ayant donné pouvoir à QUERE Mélanie, MOY Jean-Yves ayant donné pouvoir à SAGORY Kévin, POULAILLON Martine ayant donné pouvoir à DIELH Cathy.

N° délibération

89-2026 6 10

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Objet : Approbation d'une convention de mise à disposition du mur d'escalade de la salle Michel Reboux

Monsieur André Chérel est désigné secrétaire de séance.

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| En exercice | 35 |
| Présents | 31 |
| Pouvoirs | 4 |
| Pour | 35 |
| Contre | |
| Abstention | |

OBJET : Approbation d'une convention de mise à disposition du mur d'escalade de la salle Michel Reboux

Considérant la volonté de la Commune de favoriser l'accès aux équipements sportifs communaux et de soutenir les pratiques sportives associatives ;

Considérant la demande formulée par l'association les grimpous du M'né d'encadrer de nouvelles sessions d'escalade à la salle Michel Reboux avec des structures extérieures à la commune ;

Mr Cyril Conan propose un projet de convention permettant de définir les conditions d'utilisation du mur d'escalade, les modalités d'encadrement, les responsabilités des parties ainsi que les conditions de sécurité. Mr Conan souligne ainsi que les sessions d'escalade avec d'autres structures telles que des services jeunesse, centres de loisirs d'autres communes devront être encadrées par les grimpous du M'né avec le matériel de l'association et qu'une assurance devra être obligatoirement transmise par chaque structure participante.

Mr Conan propose que cette mise à disposition soit effectuée selon un planning préétabli avec la Mairie afin de vérifier le respect des conditions d'utilisation de la salle et propose également que la mise à disposition soit effectuée à titre gratuit.

Le conseil Municipal décide de :

- d'approuver le modèle de convention permettant à l'association « Les Grimpous du M'né » d'organiser des sessions d'escalade à la salle Michel Reboux avec d'autres structures ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 12 juin 2026

Gérard DABOUDET,
**Maire**

COMMUNE DE MENE (Côtes d'Armor)

André Chérel
**Secrétaire de séance**

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260610-86_2026_6_10-DE

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale ( 3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr**

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 15.06.26

- et de sa publication le 12.06.26

